

LA VILLE DE BEAUHARNOIS PROPOSE UN ÉVENTAIL D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU DROIT DE CITÉ ACCORDÉ AU 4^E BATAILLON DU ROYAL 22^E RÉGIMENT

Beauharnois, le 1^{er} août 2019 – Dans le cadre du 150^e anniversaire du 4^e Bataillon du Royal 22^e Régiment, les Forces armées canadiennes demanderont un droit de cité à la Ville de Beauharnois. Pour l'occasion, la Ville de Beauharnois, en collaboration avec les Forces armées canadiennes et le 4^e Bataillon du Royal 22^e Régiment, a préparé un éventail d'activités pour le plaisir des plus petits et des plus grands. C'est un rendez-vous unique et exceptionnel les 7 et 8 septembre prochains.

UN PEU D'HISTOIRE

Le Royal 22^e Régiment est la première unité francophone de l'armée canadienne, créée dans la foulée du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Le 4^e bataillon actuel du 22^e régiment d'infanterie est l'héritier de la Milice canadienne, de l'ancien régime français et les armées ont été recrutées dans les régions de Beauharnois, Sainte-Martine et Châteauguay. Ainsi, le 4^e Bataillon du Royal 22^e Régiment a vu le jour à Beauharnois, le 4 juin 1869.

QU'EST-CE QU'UN DROIT DE CITÉ

Le droit de cité est une tradition centenaire par laquelle une ville autorise une unité militaire à défilé dans ses rues *tambour battant, drapeaux flottants et baïonnettes au canon*. Une fois ce droit accordé, l'unité peut l'exercer à tout moment.

UN ÉVÉNEMENT UNIQUE À NE PAS MANQUER

Les activités entourant la cérémonie du droit de cité s'étaleront sur 2 jours, les 7 et 8 septembre :

- Spectacle aérien des SkyHawks, l'équipe de parachutistes des Forces armées canadiennes ;
- Concert de musique ;
- Défilé haut en couleur, une centaine de militaires vêtus en habit militaire et en habits de parade sont attendus ;
- Présence du bouc Batisse, la mascotte du Royal 22^e Régiment offert par la reine Elizabeth II ;
- Et plus encore.

Pour le détail des activités, consultez le site de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/evenements-a-venir.

CITATION

Le maire de Beauharnois, M. Bruno Tremblay, est emballé par cet événement légendaire : « Autrefois, on donnait le droit de cité aux citoyens pour les autoriser à participer à la vie de la cité. Cet événement est un outil de promotion des valeurs citoyennes et nous permet de nous rappeler qu'on ne naît pas citoyen, on le devient par la connaissance de son milieu et par son implication dans sa communauté. Aujourd'hui, une panoplie d'activités a été organisée pour se rappeler d'être fiers de nos origines et de l'importance de s'impliquer dans la vie communautaire. »

----- 30 -----

Source :

Stéphanie Leduc Joseph

Conseillère aux communications, Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 267

stephanie.leduc@ville.beauharnois.qc.ca